

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du jeudi 4 avril 2013 à 20h30

Convocation du 27 mars 2013

Présents : MM. JOSEPH. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN. JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. BODEY. MERCIER. HEURTAULT. LETARTRE. Mme. BEHUE M. DABILLY. MMES PAIN. DAVID.

Absents : M. POTET, excusé donne pouvoir à M. PLAULT - M. EGASSE, excusé donne pouvoir à M. GALOPIN P – M. DURAND, excusé donne pouvoir à M. GALLOPIN JL – MME CHAZELLE, excusée donne pouvoir à M. JOSEPH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers	En exercice : 18	Présents : 14	Votants : 18
------------------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

1. **Compte de Gestion et compte administratif 2012 du service EAU**
2. **Clôture du budget eau et transfert des résultats du budget annexe EAU**
3. **Compte de Gestion et compte administratif 2012 du service ASSAINISSEMENT**
4. **Clôture du budget assainissement et transfert des résultats du budget annexe ASSAINISSEMENT**
5. **Compte de Gestion et compte administratif 2012 de la COMMUNE**
6. **Affectations des résultats**
7. **Budget primitif COMMUNE 2013**
8. **Taux des 3 taxes pour 2013**
9. **Travaux de rénovation d'un pilier en pierres allée du Parc**
10. **Prise en charge par la Commune du parking des commerces**
11. **Cautionnement par la commune des emprunts (pourcentage) logements et commerces**
12. **Désignation des représentants à la CLECT**
13. **Questions diverses**

M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2013 est adopté à l'unanimité

1. Compte de Gestion et Compte administratif 2012 du service EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du service Eau. Les résultats de l'exercice 2012 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2012
Investissement	10 874,55	42 143,51	31 268,96
Fonctionnement	13 422,55	18 123,93	4 701,38
TOTAUX	24 297,10	60 267,44	35 970,34

Ces chiffres sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture fin 2012 est le suivant :

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Intégration de résultat	Résultat de clôture 2012
Investissement	6 774,23		31 268,96	102 486,95	140 530,14
Fonctionnement	- 6 504,85	31 112,51	4 701,38	119 711,00	86 795,02
TOTAUX	269,38	31 112,51	35 970,34	222 197,95	227 325,16

Au vu des divers documents transmis aux élus, M. le Maire donne quelques explications sur les réalisations de 2012 mais ne prend pas part au vote. Il donne la parole à M. PLAULT qui soumet le vote du compte administratif aux élus.

Compte administratif 2012 et compte de gestion adoptés à l'unanimité

2. Clôture du budget eau et transfert des résultats du budget annexe EAU

La compétence "Eau" a été transférée à la Communauté d'agglomération Chartres Métropole à la date du 1er janvier 2013.

Lorsqu'une compétence transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale concerne un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) comme l'assainissement, l'eau, le transfert présente des particularités dans la mesure où le service, qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être individualisé dans un budget spécifique de l'EPCI et financé par la redevance acquittée par les usagers.

Le transfert des SPIC se déroule en 3 temps:

- La première étape consiste à clôturer le budget annexe M41 et à réintégrer les éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune ;
- La seconde étape consiste en la mise à disposition par les communes des biens : meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI. Les restes à réaliser, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, sont transférés directement au budget annexe M4 de l'EPCI ;
- Enfin, les excédents et/ou déficits du budget annexe M4 peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par les communes et l'EPCI.

Concernant ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes communaux soient transférés en tout ou partie.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée. Afin que la Communauté d'Agglomération puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuivre l'effort d'investissement, il est proposé de lui transférer la totalité des résultats d'investissement et de fonctionnement.

VU les articles L2224-1, L2224-2, du code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2012 du service assainissement,

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- de l'autoriser à clôturer le service Eau et à intégrer les éléments d'actifs et de passif dans le budget principal M14 de la commune
- de mettre à la disposition de l'EPCI les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés
- de transférer les résultats du budget du service de l'Eau constatés au 31/12/2012 à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole
 - * Excédent de fonctionnement de **86 795,02 €**.
 - * Excédent d'investissement de **140 530,14 €**.

Les écritures comptables sont les suivantes :

- Section de fonctionnement

- Article 678 – autres charges exceptionnelles (dépense) + **86 795,02 €**
- Article 002 – excédent de fonctionnement reporté (recette) + **86 795,02 €**

- Section d'investissement

- article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (dépense) + **140 530,14 €**
- article 001 – excédent d'investissement reporté (recette) + **140 530,14 €**

Décision adoptée à l'unanimité

3. Compte de Gestion et Compte administratif 2012 du service ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du service Assainissement. Les résultats de l'exercice 2012 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2012
Investissement	21 954,99	46 560,88	24 605,89
Fonctionnement	76 387,03	75 830,05	-556,98
TOTAUX	98 342,02	122 390,93	24 048,91

Ces chiffres sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture fin 2012 est le suivant :

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Intégration de résultat	Résultat de clôture 2012
Investissement	31 057,85		24 605,89	3 316,31	58 980,05
Fonctionnement	- 37 173,96	13 642,00	- 556,98	77 192,78	25 819,84
TOTAUX	- 6 116,11	13 642,00	24 048,91	80 509,09	84 799,89

Au vu des divers documents transmis aux élus, M. le Maire donne quelques explications sur les réalisations de 2012 mais ne prend pas part au vote. Il donne la parole à M. PLAULT qui soumet le vote du compte administratif aux élus.

Compte administratif 2012 et compte de gestion adoptés à l'unanimité

4. Clôture du budget assainissement et transfert des résultats du budget annexe ASSAINISSEMENT

La compétence "Assainissement" a été transférée à la Communauté d'agglomération Chartres Métropole à la date du 1er janvier 2013.

Lorsqu'une compétence transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale concerne un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) comme l'assainissement, le transfert présente des particularités dans la mesure où le service, qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être individualisé dans un budget spécifique de l'EPCI et financé par la redevance acquittée par les usagers.

Le transfert des SPIC se déroule en 3 temps:

- La première étape consiste à clôturer le budget annexe M41 et à réintégrer les éléments d'actif et de passif dans le budget principal M14 de la commune ;
- La seconde étape consiste en la mise à disposition par les communes des biens : meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI. Les restes à réaliser, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, sont transférés directement au budget annexe M4 de l'EPCI ;
- Enfin, les excédents et/ou déficits du budget annexe M4 peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par les communes et l'EPCI.

Concernant ce dernier point, il est en effet admis que les résultats budgétaires des budgets annexes communaux soient transférés en tout ou partie.

Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

Afin que la Communauté d'Agglomération puisse continuer à assurer un service de qualité et poursuive l'effort d'investissement, il est proposé de lui transférer la totalité des résultats d'investissement et de fonctionnement.

VU les articles L2224-1, L2224-2, du code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2012 du service assainissement,

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- de l'autoriser à clôturer le service assainissement et à intégrer les éléments d'actifs et de passif dans le budget principal M14 de la commune
- de mettre à la disposition de l'EPCI les biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés
- de transférer les résultats du budget du service de l'assainissement constatés au 31/12/2012 à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole
 - * Excédent de fonctionnement de **25 819,84 €**.
 - * Excédent d'investissement de **58 980,05 €**.

Les écritures comptables sont les suivantes :

- Section de fonctionnement

- Article 678 – autres charges exceptionnelles (dépense) + **25 819,84 €**
- Article 002 – excédent de fonctionnement reporté (recette) + **25 819,84 €**

- Section d'investissement

- article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé (dépense) + **58 980,05 €**

- article 001 – excédent d'investissement reporté (recette) + **58 980,05 €**

Décision adoptée à l'unanimité

5. Compte de Gestion et Compte administratif 2012 de la COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 de la Commune. Les résultats de l'exercice 2012 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2012
Investissement	269 147,79	542 345,54	273 197,75
Fonctionnement	973 206,07	1 333 282,09	360 076,02
TOTAUX	1 242 353,86	1 875 627,63	633 273,77

Ces chiffres sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal.

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture fin 2012 est le suivant :

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	-95 316,16		273 197,75	177 881,59
Fonctionnement	456 169,48	272 762,16	360 076,02	543 483,34
TOTAUX	360 853,32	272 762,16	633 273,77	721 364,93

Il est rappelé que le Maire exécute les décisions du Conseil Municipal et que les deux comptes, compte administratif et compte de gestion doivent concorder et sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

M. le Maire ne prend pas part au vote et donne la parole à M. PLAULT qui soumet, aux élus, le vote du compte administratif.

Compte administratif et compte de gestion 2012 adoptés à l'unanimité

6. Affectation des résultats

Monsieur le Maire précise que compte tenu :

1°) des restes à réaliser 2012 de la section d'investissement :

Dépenses	➔	348 348,00
Recettes	➔	8 250,00

2°) du résultat de clôture de la section d'investissement : 177 881,59 €

le besoin de financement est de **162 216,41 €**.

Il est proposé de confirmer l'inscription de cette somme de **162 216,41 €** à l'article **1068** du Budget Primitif 2013.

L'excédent de fonctionnement disponible est donc de (543 483,34 – 162 216,41) : 381 266,93 €. Il est proposé de confirmer l'inscription de cette somme **381 266,93 €** à l'article **002** du Budget Primitif 2013.

Affectation du résultat 2012 adoptée à l'unanimité

7. Budget primitif COMMUNE 2013

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2013.

Ce projet reprend les résultats de l'exercice 2012, à savoir : l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 739 735,86 € en section de fonctionnement,
- 1 031 463,19 € en section d'investissement.

Budget Primitif 2013 de la commune est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire se charge de contacter l'organisme prêteur pour une renégociation éventuelle de l'emprunt n° E10.

8. Taux des 3 taxes pour 2013

Compte tenu du budget présenté, il est proposé de modifier ou de reconduire les taux de 2012, d'où un produit attendu de 617 222 €

M. le Maire propose de reconduire les taux de 2012, à savoir :

Taux de référence	Coefficient de variation proportionnelle		Taux de référence 2012	Taux Votés	Bases d'impos. Prévisionnelles 2012	PRODUIT CORRESPONDANT
16,00			16,00	16,00	1 625 000,00	260 000
26,16	617 222	1,00000	26,16	26,16	1 081 000,00	282 790
26,90	617 222		27,50	26,90	276 700,00	74 432
						617 222

Décision adoptée à l'unanimité pour maintenir les taux en l'état

9. Travaux de rénovation d'un pilier en pierres allée du Parc

Monsieur le maire précise au Conseil qu'il convient de procéder à la restauration du deuxième pilier, au jointement des piliers gauche et droite et à la réfection des joint de pierre (deux faces) du

mur (côté pilier gauche allée du Parc). Le montant du devis présenté par la société FARBAT s'élève à 4 372 € HT. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager la dépense.
Réalisation attendue pour 2013.

Décision adoptée à l'unanimité

10. Prise en charge par la Commune du parking des commerces

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de construction de logements locatifs et de commerces rue du Docteur Bouclet a été confié à Chartres Habitat, hors aménagement extérieur. Concernant l'aménagement extérieur et notamment le parking Monsieur le Maire demande au Conseil de le prendre en charge financièrement.
Monsieur le Maire se charge de communiquer le coût approximatif de l'aménagement du parking lors du prochain Conseil.

Décision adoptée à l'unanimité

11. Cautionnement par la commune des emprunts (pourcentage) logements et commerces

Monsieur le Maire expose la demande formulée par la S.A. CHARTRES HABITAT et tendant à obtenir une garantie communale pour les travaux de construction de 7 à 8 logements et de 4 Commerces situés à SOURS, Rue du Docteur Bouclet.
La Commune de SOURS accorderait sa garantie pour le remboursement d'un emprunt que CHARTRES HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe et que toutes les explications et montants liés à cet emprunt seront présentés ultérieurement au Conseil Municipal pour validation. Le Conseil charge le Maire de négocier le pourcentage de garantie au plus bas auprès de Chartres Habitat.

Décision adoptée à l'unanimité

12. Désignation des représentants à la CLECT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner, en application de l'article 1609-nonies du Code Général des Impôts, un membre du Conseil Municipal représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole (CLECT).
En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant de la commune au sein de la CLECT.
Monsieur le Maire propose Monsieur Jean-Michel Plault, qui accepte.

Désignation adoptée à l'unanimité

13. QUESTIONS DIVERSES

- Ramassage des encombrants pour 2013 : depuis 2012, ce service est à la charge de Chartres Métropole mais pour un seul ramassage annuel. Monsieur le Maire se charge de demander à Chartres Métropole d'organiser un deuxième service d'encombrants par an de façon à maintenir le service rendu à la population.
- Reprise des dossiers contentieux suite au départ de M. Pellard par M. Joseph. Par ailleurs, qui reprend les fonctions de M. Pellard auprès de Chartres Métropole ? Monsieur Potet étant le suppléant, il devrait reprendre les fonctions en qualité de titulaire et une nomination d'un suppléant serait à envisager.
- Prévoir une commission générale : bilan du mandat des élus.
- Décorations de Noël toujours en place dans les hameaux. Cette mission a été interrompue en janvier. Il convient de prévoir le décrochement des décorations et la location d'une nacelle.
- Travaux de voirie en vallée : le Conseil Général envisage la réparation de l'ouvrage au beau temps.
- Sécurité routière : suggérer aux Gendarmes de verbaliser les incivilités routières (excès de vitesse) plutôt que les petits défauts de stationnement en centre bourg.
- Véhicule suspect stationné rue C. Martin dans la sente venant de la Claye.

Séance levée à 22 h. 55